

## Décembre 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2 Assemblée du conseil	3	4	5
6	7  	8	9	10	11	12 
13	14  	15	16	17 Bureau fermé	18 Bureau fermé	19
20	21  	22 Bureau fermé	23 Bureau fermé	24 Bureau fermé	25 Noël Bureau fermé	26 
27	28  	29 Bureau fermé	30 Bureau fermé	31 Bureau fermé		

### Pour nous joindre

Manon Pouliot, Directrice générale  
clerval@mrcao.qc.ca  
Stéphanie Côté Directrice Adjointe  
Adjointe.clerval@mrcao.qc.ca

Michel Cliche, maire

Téléphone: (819) 783-2640  
Télécopieur: (819) 783-4001

## Municipalité de Clerval «Petit journal»

### Edition Décembre 2020



### Horaire d'ouverture du bureau municipal

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	FERMÉ	7h45 à 16h30	7h45 à 16h30	7h45 à 16h00	8h00 à 12h00	FERMÉ

LE BUREAU MUNICIPAL EST DE NOUVEAU OUVERT AU PUBLIC, PAR CONTRE IL SERAIT PRÉFÉRABLE DE SE PRÉSENTER SUR RENDEZ-VOUS AFIN D'ÉVITER D'AVOIR PLUS D'UNE PERSONNE À LA FOIS. DE PLUS, VOUS DEVREZ PORTER UN COUVRE VISAGE OU UN MASQUE PUISQU'IL SAGIT D'UN LIEU PUBLIC. MERCI DE VOTRE COLLABORATION !

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU SERA FERMÉ**

**DU 17 DÉCEMBRE 2020 AU 4 JANVIER 2021**



Cheval à bascule, fait à la main par Jean-Marc Bélanger.

Cadeaux de Noël, fête d'enfants, naissance, shower pour bébé à venir.

Seul ou en groupe, avez-vous pensé offrir un cheval à bascule en bois, fait à la main en région? Un cadeau qui durera plusieurs générations. Vous pouvez me joindre au:

819-783-2536 ou au 819-783-2022

Jean-Marc Bélanger

## MANON POULIOT

Conseillère en soins de beauté indépendante

326, chemin de la plage Delisle  
Clerval, Qc, J0Z 1R0

T: 819.783.2042

C: mpouliot.mk@hotmail.com



MARY KAY

## CADEAU PERFECTO

Jean-Marc Bélanger

Fabrication d'accessoires en bois  
Stylos, Plumes, Ouvre-lettres et plus.

550 chemin de la Plage Cayouette

Clerval (QC) J0Z 1R0 819-783-2022

Cadeaupperfecto.com

### VTT ET TRACTEURS CIRCULANT SUR LA ROUTE

**S.v.p. faites attention au macadam lorsque vous circulez sur les routes recouvertes d'un traitement de surface et ne collez pas trop le bord de la route.**

**Merci de votre collaboration!**

### Disponibilité du Maire

Le Maire sera disponible sur convocation seulement .

Pour prendre rendez-vous veuillez nous laisser un message

Et nous allons vous confirmer votre assignation .

Merci !!!

*Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 17 décembre au 4 janvier ! Nous vous souhaitons un très joyeux Noël !!!*



819-333-5500

Résidentiel  
Commercial  
Industriel  
Municipal  
Agricole



**Yvan Auger**  
*Maître électricien*  
y.auger@augerelectrique.com

170, 1re rue Ouest  
La Sarre, Québec, J9Z 1V2  
Télécopieur: 819-333-5503  
Téléphone: 819-333-5500

Construction  
Rénovation  
Réparation  
Vente

Chauffage  
Éclairage  
Contrôle  
Câblage  
Entrée électrique  
Panneau de distribution  
Piscine et Spa

www.augerelectrique.com

## Permis de construction et rénovation

### Saviez-vous que:

1- Il est important de contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux de construction, rénovation, agrandissement, modification ou autres et ce, pour vous assurer de la conformité de votre projet avec la réglementation en vigueur.

2- **Un permis est nécessaire** pour TOUS les travaux ex: Démolition, Rénovation, Construction de remise, etc... même si vous accumulez les matériaux depuis un certain temps; même si les matériaux utilisés vous ont été donnés; même si votre remise préfabriquée est usagée... Informez-vous AVANT de faire les travaux! Ça pourrait vous éviter bien des problèmes... Vous pouvez remplir le **formulaire de demande de permis** que vous retrouverez sur notre site internet et le transmettre par courriel au [clerval@mrcao.qc.ca](mailto:clerval@mrcao.qc.ca) ou [adjointe.clerval@mrcao.qc.ca](mailto:adjointe.clerval@mrcao.qc.ca)

### Sanctions et pénalités

Pour toute infraction ou contravention à quelconque des dispositions des règlements d'urbanisme rend le contrevenant **passible d'une amende de deux cents dollars.**

Si l'infraction d'un règlement est continue, cette continuité **constitue jour par jour une infraction** séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

### Auxiliaires

Il est interdit d'annexer à une roulotte toute construction telle que portique, véranda, chabrette, hangar, appentis, ou autres semblables sans avoir obtenu au préalable un permis de l'inspecteur des bâtiments.

**Veillez noter que depuis le 1er janvier 2017, la Municipalité applique l'article 1.3.7.2 du règlement administratif #82, inclus dans les règlements d'urbanisme et impose une amende de 200 \$ pour tout citoyen ayant commencé les travaux avant la demande de permis, contrevenant à l'article 1.3.2.1.**

**Prévoyez qu'un délai de 30 jours peut être requis pour l'obtention d'un permis.**



#### Ingrédients :

1 belle grosse dinde du Québec  
1/2 tasse (125 ml) de beurre mou  
6 tasses (1.5 litre) de bouillon de dinde ou de poulet  
sel et poivre

*Farce* : 1 lb de porc

1 tasse (250 ml) de patates (cuites et refroidies)  
1 oignon haché finement  
1 branche de céleri tranché finement  
1 tasse (250 ml) [croûton à l'ail](#)  
1 cuillère à soupe de sel  
1/2 cuillère à soupe de poivre  
1 cuillère à soupe d'épices à poulet

#### Préparation :

1. Décongeler la dinde au réfrigérateur pour 24 heures.
2. Préchauffer le four à 325 °F (162 °C). Mettre la grille du four dans le bas, pour laisser de la place pour la dinde.
3. Laver la dinde et assécher celle-ci.
4. Placer la dinde, la poitrine vers le haut dans une cocotte pour la rôtisserie.
5. Mélanger tous les ingrédients de la farce ensemble dans un bol et farcir la dinde.
6. Frotter la dinde avec le beurre mou.
7. Ajouter le sel et le poivre.
8. Faites une tente avec du papier d'aluminium par-dessus la dinde
9. Verser 3 tasses de bouillon de poulet dans la cocotte
10. Mettre la dinde au four
11. Badigeonner la dinde avec le jus de fond de rôtissoire toutes les 30 minutes.
12. Ajouter 1 ou 2 tasses de bouillon de poulet chaque fois que vous voyez que le liquide s'évapore.
13. Retirer le papier aluminium après 2 heures et demi de cuisson.
14. Poursuivre la cuisson jusqu'à ce que le thermomètre inséré dans la dinde indique 180 °F (82 °C) (environ 4 heures)
15. Laissez reposer environ 30 minutes avant de servir.  
Bonne dinde!

## VOTRE CAISSE VOUS INFORME

Ensemble  
depuis 120 ans



En 2020, Desjardins célèbre plusieurs anniversaires qui montrent notre présence et notre apport à la collectivité à travers les temps. En effet, nous sommes ensemble depuis 120 ans!

Le Mouvement Desjardins est né le 6 décembre 1900, à Lévis. Ce jour-là, Alphonse Desjardins fonde avec la collaboration de Dorimène Desjardins et la participation d'une centaine de concitoyens la première caisse populaire.

### Pour le temps des fêtes achat local !

La pandémie a mis en valeur l'importance de l'achat local et la diminution du gaspillage, en cette période plus difficile pour l'économie, pourquoi pas encourager les achats locaux ?

En encourageant les commerces locaux, vous êtes aussi et de belle façon, au cœur des valeurs de Desjardins par son engagement à contribuer au développement de notre communauté !

### Congés fériés de la période des Fêtes

En raison des fêtes de Noël et du Jour de l'An, nos bureaux seront fermés :

**Vendredi 25 décembre & lundi 28 décembre 2020**

**Vendredi 1<sup>er</sup> janvier & lundi 4 janvier 2021.**

*Nos guichets automatiques et le service Accès D sont disponibles 24/24 heures, 7/7 jours.*

*Tous nos vœux de bonheur, de réussite, d'amour  
et d'excellente santé pour vous et l'ensemble de votre famille. !*

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS  
À SES AVANTAGES !  
[desjardins.com/avantages](https://desjardins.com/avantages)

 **Desjardins**  
Caisse de l'Abitibi-Ouest

## Prêt de raquettes

Service de prêt de raquette sur neige

offert **\*\*GRATUITEMENT\*\*** au Bureau Municipal

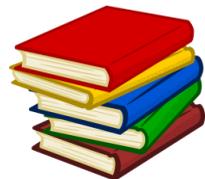


Ministère de la Sécurité publique du Québec

Décembre et sa magie de Noël sont arrivés! Assurez-vous de prendre les précautions nécessaires pour un temps des Fêtes sécuritaire :

- évitez de surcharger le circuit électrique et éteignez vos guirlandes lumineuses la nuit ou avant de quitter votre résidence;
  - ayez toujours à l'œil les appareils de cuisson en fonction;
  - gardez dégagées les sorties, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
- arrosez régulièrement le sapin naturel et gardez-le loin de toute source de chaleur.





# Bibliothèque Municipale

*La bibliothèque est ouverte à tous.*

**ABONNEMENT**

Adultes : \$4.00.

Enfant moins de 18 ans : gratuit.

Lundi 19h00 à 20h00

Mardi 9h30 à 11h30 - 13h30 à 15h30

Jeudi 9h00 à 11h30

**Prêt :**

- \* La durée de prêt de chaque document est de 21 jours
- \* Le prêt d'un document peut être renouvelé par téléphone
- \* Merci de rendre les documents en bon état

**Venez découvrir les nouveaux livres qui viennent d'arriver à notre bibliothèque!**

Retour des heures normales d'ouverture de la bibliothèque les lundis soirs de 19h00 à 20h00 et aux heures d'ouverture du bureau municipal

**(de préférence, téléphoner avant).**

Pour les lundis, comme il ne peut y avoir dans la bibliothèque que trois personnes à la fois (distanciation oblige), il n'y aura qu'un bénévole à la réception qui ne pourra accueillir que deux abonnés à la fois.

# Armoires de cuisine et meubles lavabo sur mesure

## RESIDENTIEL & COMMERCIAL

- ⇒ Mélamine Polyester Bois franc PVC Stratifié
- ⇒ Comptoirs en stratifié moulé, quartz, acier inoxydable

**NOUVEAU****Armoires sur mesure en KIT****ARMOIRES**  
Serge Robitaille.com290, 2 Rue Est, La Sarre, Qc J9Z 2H4  
info@armoiressergerobitaille.com

Tél. : 819 333-5050

**Vous voulez faire paraître une publicité  
dans notre Petit journal à très peu de  
frais?**

Frais mensuels exigibles

1/3 de page = 2 \$

1/2 page = 5 \$

1 page = 10 \$

**Rappel à Tous !!!**

Svp quand vous voyez qu'il y a des travaux sur les chemins  
ou que la niveleuse passe, soyez indulgents et prudents.

**Un accident est si vite arrivé... :(**

**MERCI !!!**



une naissance  
**un LIVRE**

« Une naissance, un livre » un programme de lecture qui s'adresse aux tout-petits d'un an et moins. Inscrivez l'enfant et l'un de ses parents à la bibliothèque et recevez gratuitement, du Réseau BIBLIO, une trousse bébé-lecteur qui contient un album cartonné, des éditions Dominique et Compagnie, le guide.

Les livres ça commencent dès la naissance, de Communication-Jeunesse, et d'autres surprises.

Le Réseau BIBLIO Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec (ATNQ) offre aux bibliothèques publiques des **71 lieux desservis**, une multitude de services pour mener à bien leur mandat et un support touchant tous les aspects de la gestion de la bibliothèque. **En plus des livres déposés, des services en ligne sont disponibles 24/7 avec plus de 5000 livres numériques en français et en anglais**, un choix très vaste de **revues numériques offert en 60 langues**, un accès à des livres disponibles localement par le biais du **service des demandes spéciales (PEB)**, sans oublier **World Book, une encyclopédie pour les jeunes**. Pour plus de détails, visitez : [www.mabiblio.quebec](http://www.mabiblio.quebec)

Une capsule vidéo a été conçue pour expliquer comment emprunter des livres numériques en français sur la plateforme prenumerique.ca : <http://abitibi-temiscamingue-nord-du-quebec.prenumerique.ca/accueil?!=fr>

Voici le lien pour la visualisation sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=4i-A-tioFns> ainsi qu'en pièce jointe.

**Horaire de la bibliothèque :**

**Lundi soir** de 19h00 à 20h00, **Mardi et Jeudi** de 09h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30, **Vendredi** de 09h00 à 12h00 et aux heures d'ouvertures du bureau municipal !





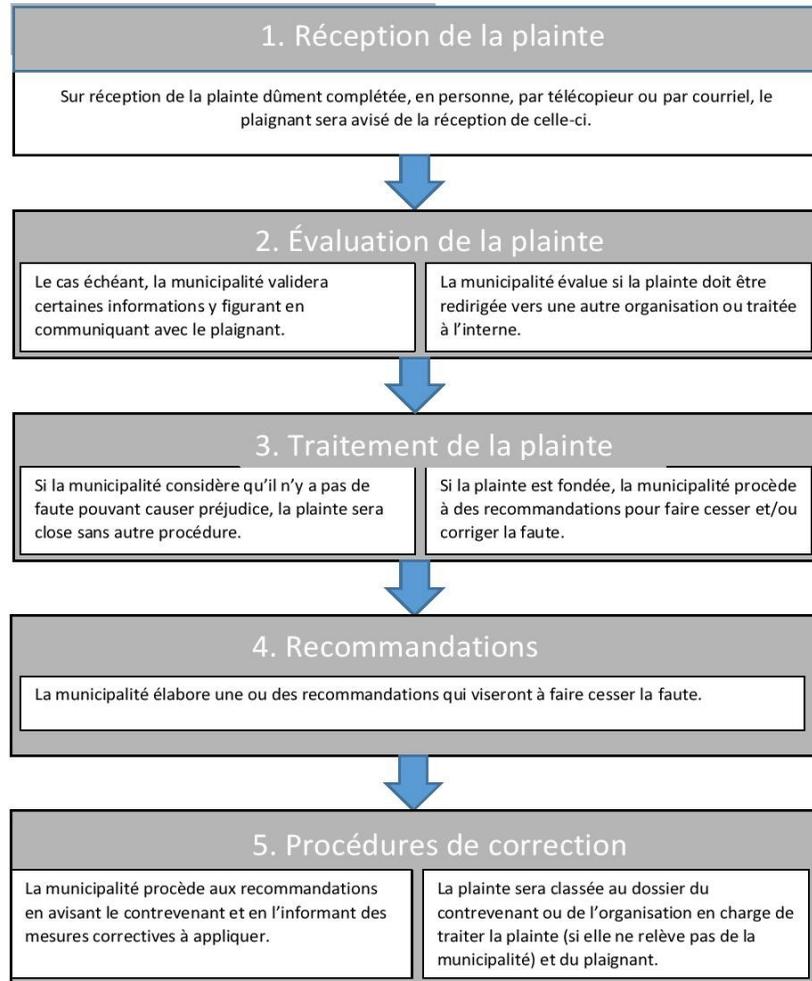
**Municipalité de Clerval**

579, 2e et 3e Rang  
Clerval (Québec) J0Z 1R0  
Téléphone: 819 783-2640

Télécopieur: 819 783-4001

Courriel: clerval@mrcao.qc.ca

**Processus de traitements des plaintes**



**Règlement 84 : Nuisances Sécurité publique**

Souvent, après quelques tempêtes de neige, il devient parfois compliqué d'entasser la neige sur notre propriété. Nous voulons vous rappeler l'article du règlement 84 de la municipalité, qui porte sur les nuisances :

**Article 21** Le fait de jeter, de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains et places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.

**En cas d'infraction à ce règlement, une amende peut être délivrée au propriétaire ou locataire fautif.**

De plus, le fait de jeter sa neige dans les chemins constitue un danger pour les automobilistes circulant sur ces voies et contrevient au code de la sécurité routière.

**Le respect de ce règlement est une preuve de civisme!**

**Bacs Bleus et verts**

Par le fait même, nous vous demandons de bien vouloir déneiger l'accès aux bacs de recyclage et de matières résiduelles pour en faciliter le ramassage.

Merci de votre collaboration!



## Petit rappel en ce temps de surconsommation!!

Recyclage Bac bleu	Écocentre 15, boulevard Industriel à La Sarre	Récupérateurs (Références ci-dessous)	Poubelle verte
Papier d'emballage non métallisé  Papier et carton (défaire les boîtes)  Contenants et emballages en plastique no 1, 2, 3, 4, 5 et 7  Contenants de verre  Contenants de métal	Lumières de Noël non fonctionnelles  Produits électroniques  Meubles et électroménagers non fonctionnels	Lumières de Noël fonctionnelles  Jouets fonctionnels  Vaisselle non abîmée  Vêtements et tissus  Meubles et électroménagers fonctionnels	Choux et rubans  Guirlandes  Ruban adhésif  Papier d'emballage métallisé  Vaisselle cassée  Boules de Noël cassées  Styromousse  Plastique no 6  Vaisselle jetable en plastique  Vaisselle jetable en carton (souillée)  Jouets non fonctionnels
<b>Récupérateurs : Comptoirs familiaux, friperie, ressourcerie et autres. Consultez le Répertoire des récupérateurs : <a href="http://mrcao.qc.ca">mrcao.qc.ca</a>, section <i>Matières résiduelles – Autres informations</i>.</b>			

## Du nouveau sur notre site internet !

Le service de géomatique à été mis a votre disposition via notre site internet ! Vous n'avez qu'à vous rendre sur

[Clerval.ao.ca](http://Clerval.ao.ca) et cliquez sur l'onglet

**Rôle et matrice !!!!**



819-732-8276



**Vap-T**  
Tabagie électronique



Amos  
Rouyn  
La Sarre



**ACHAT/REVENTE JEUX VIDÉOS  
ARTICLES POUR VAPOTEURS  
ARTICLES POUR FUMEURS  
MINI CENTRE DE JARDINAGE**



**PARTOUT EN ABITIBI!!**



Le comité des Loisirs de Clerval tiendra son assemblée générale annuelle à la salle municipale de Clerval, mardi, le 8 décembre à 19 h. Considérant les mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec, cette assemblée se tiendra à huis clos. Si vous avez des questions ou commentaires, veuillez m'adresser un courriel à l'adresse suivante: [danndub@hotmail.com](mailto:danndub@hotmail.com). Merci de votre compréhension.

Danielle Dubé, présidente

Communauté chrétienne Ste-Jeanne D'Arc

PROGRAMME DES MESSES DU MOIS :  
**Décembre 2020**

*Dimanche 6 décembre 2020 : La Reine 11h00 (Abbé Rémy)*

***Samedi 12 décembre 2020 : Clerval 19h00 (Abbé Laurent)***

***Messe pour Gratiem Trudel par Pauline Petitclerc***

*Dimanche 13 décembre 2020 : Dupuy 9h30 (Abbé Rémy)*

*Ste-Hélène-De-Mancebourg 11h00 (Abbé Laurent)*

*Dimanche 20 décembre 2020 : La Reine 11h00 (Abbé Rémy)*

*Jeudi 24 décembre 2020 : La Reine 19h00 (Abbé Laurent)*

*Ste-Hélène-De-Mancebourg : 21h00 (Abbé Rémy)*

*Dupuy 22h30 (Abbé Laurent)*

***Samedi 26 décembre 2020 : Clerval 19h00 (abbé Laurent)***

***Messe pour Fernand Goulet (collecte)***

*Dimanche 27 décembre 2020 : Dupuy 9h30 (Abbé Rémy)*

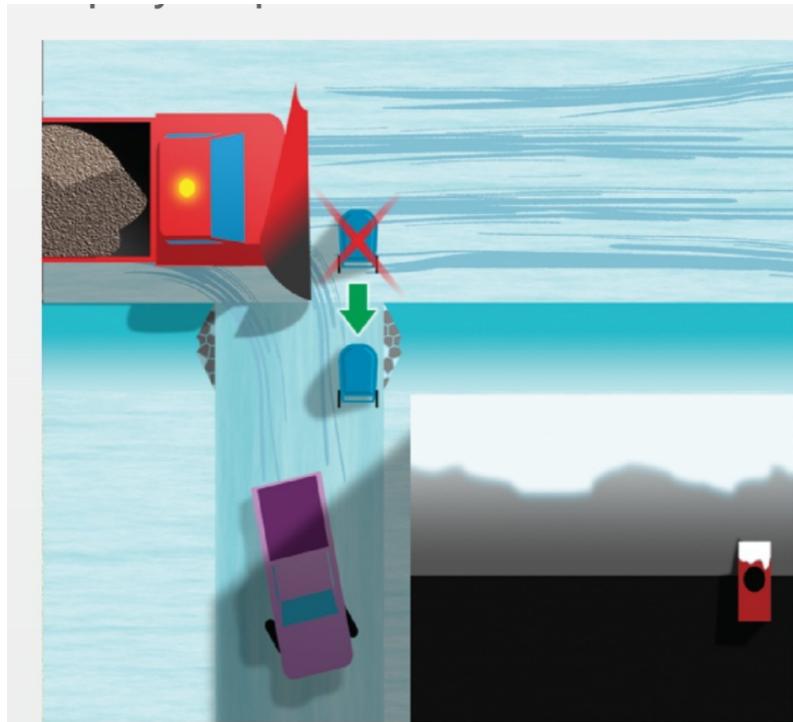
*Ste-Hélène-De-Mancebourg 11h00 (Abbé Laurent)*



**Été comme hiver, toujours placer le bac sur votre propriété en bordure de la voie publique**

Lors de la journée de collecte de vos bacs de poubelles et de recyclage, il est important que ces derniers soient situés sur votre propriété et non pas dans la rue, car ils nuiront aux travaux de déneigement. Les bacs qui ne se trouvent pas sur votre propriété, s'ils se font endommager, les dommages seront de votre responsabilité et non de la responsabilité des employés qui effectuent les travaux ni de la responsabilité de la municipalité. Nous vous demandons aussi de bien vouloir déneiger les couverts de vos bacs quand vous les mettez au chemin. Aussi, si vous avez des boîtes aux lettres mobiles, bien vouloir les mettre au bon endroit afin d'évitez que les charrues les endommages. **Nous ne seront pas responsable si vos bacs ou vos boîtes aux lettres se font endommager.**

Merci de votre collaboration !



# JOYEUX NOËL !



Cherche dans la grille les mots suivants

- |        |           |       |           |
|--------|-----------|-------|-----------|
| AMOUR  | CHEMINÉE  | HOTTE | NOËL      |
| AVENT  | CLOCHE    | HOUX  | RENNES    |
| BARBE  | CRÈCHE    | JOUET | RÉVEILLON |
| BOULE  | DÉCEMBRE  | LUTIN | SANTON    |
| BÛCHE  | ÉTOILE    | MAGES | SAPIN     |
| CADEAU | FÊTE      | MESSE | TRAÎNEAU  |
| CHANT  | GUIRLANDE | NEIGE | VŒUX      |



## La toile d'araignée

C'est au prix d'un long travail que l'araignée tisse sa toile. Combien d'aller et venue sont nécessaires ! Elle s'active à croiser ses fils innombrables sans ménager sa propre substance, puisqu'elle fabrique le fil elle-même. Et quand sa toile transparente est suspendue comme elle l'a voulu, voilà qu'un léger coup de balai vient détruire son savant édifice. Souvent même l'infortuné finit ses jours dans l'aspirateur. N'en est-il pas ainsi du travail des hommes ? Ils s'épuisent pour se faire une belle situation.... Et pour se distraire de mille et une façon, ils dépensent tout leur savoir, leur génie, parfois même leur santé, et quand ils croient avoir achevé leurs œuvres, ils s'aperçoivent qu'ils n'ont tissé qu'une toile d'araignée au gré du vent.

Solomon, un des rois les plus riches de tous les temps écrivait à la fin de sa vie : J'ai fait de grandes choses; je me suis bâti des maisons... Je me suis fait des jardins et des parcs... J'ai acquis des serviteurs, je me suis aussi amassé de l'argent et de l'or... Je suis devenu grand... Et voici tout était VANITÉ et poursuite du vent (ECCLISIASTE 2-4-11.) Quelle échelle de valeur utilisons-nous pour évaluer ce que nous faisons ? Envisageons-nous seulement le côté matériel ? Quel profit y aurait-il pour un homme s'il fosse la perte de son ÂME ? (MATHIEU 16.26) Notre existence est fragile, nos jours sont comptés ! Utilisons-les pour construire du solide, avec Dieu, dans la perspective de l'éternité.

Traduit du texte La Bonne Semence

Écrivez-moi pour commentaires ou questions Raymond Boudreault [william1950@live.ca](mailto:william1950@live.ca)

## Noël des enfants



*Vu les circonstances actuelles et les normes gouvernementales en vigueur, cet année malheureusement, le Père Noël ne pourra pas rencontrer les enfants à la salle Municipale à l'occasion de la fête des enfants. Le Père Noël a donc opté pour un plan B, il fera la distribution directement au domicile des enfants de la municipalité !!! Les parents seront contactés par téléphone pour aviser de la date prévue de la visite du Père Noël !*

Afin de limiter la propagation de la COVID-19 au Québec, différentes mesures sont à suivre durant les mois de décembre et janvier. Voici un résumé des mesures à suivre pour notre région:

## Jusqu'au 16 décembre

Les mesures à respecter sont celles du palier d'alerte applicable à la région. Pour connaître ces consignes, consultez : Carte des paliers d'alerte de COVID-19 par région. De plus, les fêtes de bureau sont interdites. Sauf exception, la distanciation de 2 mètres entre les personnes qui n'habitent pas sous le même toit doit être respectée, en plus des autres règles sanitaires requises (ex. : lavage des mains, port d'un masque qui couvre la bouche et le nez).

## Du 17 au 23 décembre

Le confinement volontaire s'applique. Limitez-vous aux déplacements essentiels.

**Rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur** À éviter.

**Bars, brasseries, restaurants, commerces, gymnases, lieux de loisirs** Ouverts, mais il est recommandé de fréquenter ces lieux seulement avec des personnes vivant à la même adresse.

**Activités organisées dans un lieu public** À éviter.

**Fêtes de bureau** Interdites.

## Du 24 au 27 décembre

Il est permis de participer à des rassemblements privés :

**Rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur** Maximum de 10 personnes

En tout temps la distance de 2 mètres devra être respectée entre les personnes provenant de ménages différents. Si cela n'est pas possible, le masque devra être porté. Il sera particulièrement important de faire preuve d'une grande rigueur avec les personnes de 70 ans et plus, celles atteintes de maladies chroniques ou celles ayant un système immunitaire affaibli ou déficient. Importance de bien ventiler la maison (salle à manger, salle familiale ou salon). Toute personne qui répond aux conditions suivantes devra s'abstenir de participer aux rassemblements :

Personne ayant la COVID-19 qui doit rester isolée pour la période qui lui est prescrite par la santé publique;

Personne qui est en isolement à la suite d'un contact à risque avec un cas de COVID-19, peu importe qu'elle ait des symptômes ou non;

Personne qui présente des symptômes, peu importe si elle a été testée ou non.

**Bars, brasseries, restaurants, commerces, gymnases lieux de loisirs**

Ouverts, mais il est recommandé de fréquenter ces lieux seulement avec des personnes vivant à la même adresse.

**Fêtes de bureau** Interdites.

## Du 28 décembre au 3 janvier

Le confinement volontaire s'applique. Limitez-vous aux déplacements essentiels.

**Rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur** À éviter.

**Bars, brasseries, restaurants, commerces, gymnases, lieux de loisirs**

Ouverts, mais il est recommandé de fréquenter ces lieux seulement avec des personnes vivant à la même adresse.

**Activités organisées dans un lieu public** À éviter.

**Fêtes de bureau** Interdites.

## À partir du 4 janvier

Les mesures à respecter sont celles du palier d'alerte applicable à la région. Pour connaître ces consignes, consultez :

Carte des paliers d'alerte de COVID-19 par région.

Les activités telles que les fêtes de bureau sont à éviter.

Sauf exception, la distanciation de 2 mètres entre les personnes qui n'habitent pas sous le même toit doit être respectée,

en plus des autres règles sanitaires requises (ex. : lavage des mains, port d'un masque qui couvre la bouche et le nez).

Pour plus de détails sur les mesures à suivre pour la période des fêtes, consultez : Consignes pour le temps des fêtes dans le contexte de la COVID-19 | Gouvernement du Québec (quebec.ca).